

Tableau issu du guide de l'eau : eaux dans les établissements de santé
groupe eau santé - laboratoire d'hydrologie - environnement - université Bordeaux II - mai 2003
et retenu par le groupe de travail du greqs

Actions correctives sur mesures physico-chimiques

En cas de non-conformité portant sur plusieurs paramètres bactériologiques, la consigne la plus sévère est appliquée

PARAMETRES	Valeurs Seuil de déclenchement ou actions correctives	1ère ACTIONS DE CORRECTION	NOUVEAUX CONTROLES	2ème ACTIONS DE CORRECTION
pH	6,5 à 6,7 ou > 7,7	Vidange partielle et correction pH	Dans les 8 jours	Si OK : RAS Si idem : vidange immédiate
	<< 6 ¹	Interdiction de fréquentation du bassin + vidange totale du bassin (2) + correction pH	Dans les 3 jours	Si OK : RAS Si idem : mêmes actions avec vidange totale et imperative
Chlore actif (chlore sans stabilisant)	# 0 mg/l	Interdiction de fréquentation du bassin et vidange immédiate + maintien d'une chloration correcte + recherche de l'origine	Dans les 2 à 4 jours maximum (d'autant plus vite si contamination bactériologique)	Si OK et bactério OK : RAS Si OK mais contamination bactériologique : vidange + désinfection du bassin et des filtres Si idem + contamination : fermeture
	< 0,4 mg/l	Majoration de la chloration Interdiction de fréquentation tant que non retour à la normale		
	1,4 à 3 mg/l	Apports d'eau neuve plus ou moins conséquents		
	>> 3 mg/l ¹	Interdiction de fréquentation du bassin + vidange partielle ou totale ² selon la concentration	Selon la concentration, dans les 5 à 8 jours maximum	Si OK : RAS Si idem : fermeture pour vidange
Chlore disponible (chlore stabilisé)	<< 1 (#0mg/l)	Interdiction de fréquentation du bassin + vidange immédiate + maintien d'une chloration correcte + recherche de l'origine	Dans les 2 à 4 jours maximum (d'autant plus vite si contamination bactériologique)	Si OK et bactério OK : RAS Si OK mais contamination bactériologique : vidange + désinfection du bassin et des filtres Si idem + contamination : fermeture
	< 2 mg/l	Majoration de la chloration Interdiction de fréquentation tant que non retour à la normale		
	>> 7 mg/l	Interdiction de la fréquentation du bassin + Vidange partielle ou totale ² selon la concentration	Selon la concentration, dans les 5 à 8 jours maximum	Si OK : RAS Si idem : fermeture pour vidange
Chloramines	0,6 à 1 mg/l	Majoration des apports d'eau neuve journaliers + vérifier l'aération du site et le système de filtration		
	1 à 1,5 mg/l	Vidange partielle (selon le volume du bassin)		
	>> 1,5 mg/l ¹	Vidange partielle ou totale ² (selon le volume du bassin)	Dans les 8 jours	Si OK : RAS Si idem : vidange impérative Fermeture si problème récurrent
Stabilisant	> 75 mg/l	Apport d'eau neuve plus ou moins conséquent, voire vidange partielle ou totale (selon la quantité de chlore disponible) + contrôle du traitement		Fermeture si problème récurrent

: environ / (<< très inférieur) (>> : très supérieur)

1 - Potentiellement préjudiciable à la santé des usagers

2 - Une vidange de bassin doit être associée à un nettoyage des parois du bassin et du filtre

La vidange totale doit être exigée pour les petits bassins (spas, bains bouillants, bassin de volume < 25 m3)